



Mairie de Lacoste

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : le 17 septembre 2025

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Marc CARAYON

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Patrice CRISTOL, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL

Représentés : Cathy GENTY représentée par Philippe ANINAT - Isabelle TIPHON VAYSSIERE représentée par Carole VIGNE

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élu secrétaire de séance Christian DOIREAU

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025. Le Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 est adopté (8 voix présents)

Ordre du jour :

1)

- Modification du règlement de la salle polyvalente
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2024
- Entretien du monument aux morts
- Soutien aux communes sinistrées de l'Aude

2)

- Questions diverses

Délibérations

[Modification du règlement de la salle polyvalente \(N° DE_2025_019\)](#)

M. le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 16 janvier 2019 adoptant le règlement intérieur concernant la location de la salle polyvalente, modifié le 6 mars 2024.

La récente réorganisation du système de collecte des ordures ménagères mise en place par la Communauté de Communes du Clermontais nous oblige quelque peu à modifier le règlement intérieur en cas de location ou de prêt de la salle communale.

Il conviendrait d'ajouter à l'article 5 :

Les produits ménagers sont à la charge du loueur pour l'entretien de la salle

Tous les déchets seront triés selon les indications édictées par Le Syndicat Centre Hérault.

- Le verre sera déposé dans le conteneur prévu à cet effet.
 - Les restes alimentaires seront jetés dans le conteneur "BIO DECHETS" ouvert à l'aide du badge fourni avec les clés de location.
 - Les autres emballages, papiers recyclables seront déposés dans les gros conteneurs jaunes et gris de 600 litres fournis et prévus à cet effet. (Un rappel des consignes de tri sera annexé au contrat de location).
- A l'issue de la location, ces gros conteneurs seront acheminés devant la mairie pour y être collectés le lundi matin.
Et à l'article 10 :

- 150 euros pour le non-respect des consignes de tri

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Adopté. Vote 10 voix pour

Donner avec le contrat une fiche sur le tri- Fournir les sacs biodéchets – Afficher le règlement dans la salle.

[Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2024 \(N° DE_2025_020\)](#)

M. Philippe ANINAT présente une synthèse du rapport annuel 2024.

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 25 juin 2025 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.

Adopté. Vote 10 voix pour

[Entretien du Monument aux Morts \(N° DE_2025_021\)](#)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la dégradation du monument aux Morts.

Cet ouvrage appartenant au patrimoine de la commune a subi les outrages du temps.

Les travaux de restauration, selon le devis reçu, comprennent :

- Transport, montage et démontage échafaudage

- Nettoyage à l'eau à pression et produit de nettoyage
- Peinture des grilles et des obus
- Raccords divers
- Peinture de décoration et lettres

Soit un coût de 1 850,00 €

Adopté. Vote 10 voix pour

Le travail sera fait avant le 11 novembre.

[Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières \(N° DE_2025_022\)](#)

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lacoste tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune Lacoste contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300,00€ à l'Association des Maires de l'Aude

Adopté. Vote 10 voix pour

Fin du conseil à 18h55 après avoir épuisé tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Projet

Création de la salle communale du Mas Audran

Rappel : Dans le cadre d'un projet d'insertion une étude du projet a été faite dans un premier temps avec l'association FORCE (emplois de l'inclusion).

Estimation du projet : matériaux 92 929 € + installation chantier 34 000 € + contribution au financement de l'action d'insertion (main d'œuvre) 31 500 € soit 157 929 €

Le MAS AUDRAN étant un site inscrit l'avis de l'architecte des bâtiments de France est nécessaire pour les travaux envisagés.

M. le maire fait part au conseil de la proposition d'honoraire reçue concernant la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et le changement de destination de la grange du Mas Audran en salle communale. soit 18 000 € HT pour des travaux estimés à 150 000 € HT.

Dans un premier temps, pour pouvoir déposer des demandes de subvention la mission portera sur :
Etudes préliminaires/ Esquisse/Etudes d'avant projet/Demande de permis de construire/ Estimation des coûts des travaux. Le coût de cette première mission est de 10 260 € HT, le restant de la mission sera réalisé si obtention des subventions.

Mme BOUNIOL suggère de demander d'autres propositions pour cette prestation.

Questions diverses

Urbanisme

ENEDIS Poste de transformation distribution électricité Mas Audran Arrêté préfectoral favorable	DEGUELDRE Elodie Travaux sur construction existante Accordé
MOLINIER Frédéric Modification du nombre de panneaux photovoltaïques Accordé	

Point sur les évènements de l'été

- Accident route barrage
Un courrier a été envoyé pour information au département. Les abords ont été nettoyés – Proposition d'un sens interdit direction Mas Audran-Barrage (sauf résidents mas Audran et cyclistes)
- Rave party sans autorisation
Intervention de la gendarmerie ; Verbalisation de la propriétaire et de l'organisateur.
- Feu artificiel sans autorisation
Faire une information auprès des propriétaires loueurs.
- Tags sur les jeux du jardin
Nettoyage fait.

Prochain conseil attente validation date.

Pose à l'entrée de LACOSTE des panneaux géoparc et Lacoste prévue fin septembre.

19h17 : M. Philippe Salvador s'excuse et doit quitter le conseil.

Un commercial représentant ORANGE prospectera auprès des administrés, ainsi qu'un représentant pour ENGIE.

Fin de la séance à 19 h 20

Le secrétaire de séance,
Christian DOIREAU



Le Maire,
Marc CARAYON

